

FRAIS de SCOLARITE (1)		Trimestre	Année
		Montants en Euros	
FRAIS D'ETUDE DE DOSSIER		Offerts pour l'ouverture 2017	
			540,0
MATERNELLE	Frais d'inscription ou de réinscription : 1er versement (2)		590,0
Bilingue anglais renforcé	(PS) Petite Section, (MS) Moyenne Section, (GS) Grande Section - Matinées	1920,0	5760,0
	(PS) Petite Section, (MS) Moyenne Section, (GS) Grande Section - Journées complètes	2750,0	8250,0
	ANGLAIS "intensif / bilingue"+4h / semaine	Inclus dans la scolarité	
PRIMAIRE	Frais d'inscription ou de réinscription : 1er versement (2)		660,0
Bilingue anglais renforcé	12ème	2890,0	8670,0
	11ème, 10ème	2930,0	8790,0
	9ème, 8ème, 7ème	3180,0	9540,0
	ANGLAIS "intensif / bilingue"+4h / semaine	Inclus dans la scolarité	
PRINCIPALES OPTIONS et FRAIS FACULTATIFS			
GARDERIE	Maternelle de 17h à 18h - 4h/sem. HATTEMER Découvertes pour Maternelles et Primaires pendant vacances scolaires - 9h - 17h hors fériés (3)	380,0	1140,0
		750,0 par semaine	
PRIMAIRE	Etudes dirigées du soir (17h-18h - 4h/sem)	380,0	1140,0
		55,0 / heure	
RESTAURATION BIO	Demi-pension :4 jours "Lunch-box" :4 jours	576,0	1728,0
		330,0	990,0
ACTIVITES PERISCOLAIRES (4)	Activités et Ateliers Hattermer : Ecriture, Théâtre, Cinéma, Investissement, Echec, Judo, Coding, ... "Les Mercredis Culturels Hattermer" (Visites culturelles avec conférencière de l'École du Louvre) Voyages hors cursus pédagogique		480,0
			480,0
		Selon programme annuel	
Ecole de musique Hattermer "Le Petit Conservatoire Hattermer"			
- Maternelles MS/GS > 12ème : éveil musical (45') + initiation instruments (cours particuliers de 15')			780,0
- A partir de la 11ème : Cours particulier instrument (30') + formation musicale (1h)			1470,0
- A partir de la 11ème : chorale (1h)			480,0

Facturation selon la découpe de l'année 2017/2018 suivante : [Trimestre 1 : du Septembre au Décembre / Trimestre 2 : du Au / Trimestre 3 : du Au]

(1) Voyages scolaires obligatoires inclus

(2) Frais d'inscription ou de réinscriptions pour garantir la place de l'élève correspondant au premier versement en sus des frais de scolarité.

(3) Effectif minimum : groupes de 8 inscrits.

(4) La liste de ces activités est non exhaustive. Les activités sont dépendantes d'un effectif minimum inscrit.